INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Le Président du Conseil Permanent

DECISION N° 2022-S-04

Le PRESIDENT du CONSEIL PERMANENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L. 642-5 et R. 642-3 et R. 642-5,

VU l'arrêté du 28 avril 2022 nommant Monsieur Philippe BRISEBARRE, Président du Conseil Permanent de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 nommant Madame Marie GUITTARD, Directrice de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

VU l'arrêté interministériel du 27 mai 2022 du ministre en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire affectant Madame Carole LY auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de Directrice adjointe,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Durant la période du 8 août 2022 au 20 août 2022 inclus, en l'absence de Madame Marie GUITTARD, Directrice de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, délégation provisoire est donnée à Madame Carole LY, Directrice adjointe de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité à l'effet de signer au nom du Président du Conseil Permanent de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances, nécessaires aux interventions judiciaires et administratives de l'Institut dans le cadre de ses actions de protection des signes d'identification de la qualité et de l'origine tant en France qu'à l'étranger, et notamment à la constitution de partie civile dans le cadre de contentieux pénaux dont l'objet entre dans le champ de compétence de l'INAO.

NOM – PRENOM	SIGNATURE
Madame Marie GUITTARD	
Madame Carole LY	

Fait à Montreuil, le 6 juillet 2022

M. Phlippe BRISEBARRE

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX
France
TEL. : 33.1 73 30 38 99
www.inao.gouv.fr